

# DEVIS/CONTRAT



Lieu-dit « Lasnauzes »

47310 ROQUEFORT

☎ 05 53 67 85 54 – [contact@artisan-nettoyage.fr](mailto:contact@artisan-nettoyage.fr)

Siret 440 366 078 00028 – APE 8121 Z

RCS Agen A 440 366 078



ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES DE LA MAISON DE SANTE SITUÉES :

11 chemin du Pin  
47600 Nérac

# DESIGNATION DES LOCAUX

## PARTIES COMMUNES

Entrée extérieure	Sol béton
Sas	Tapis
Hall d'entrée	Sol PVC
Bureau secrétariat / accueil	Sol PVC
Salles d'attentes (4)	Sol PVC
Bureau médecin - permanence (1)	Sol PVC
Circulation	Sol PVC
Salle de réunion	Carrelage
Cuisine	Sol PVC
Blocs sanitaires (2)	Sol PVC
Cabinet médecins n° 4	Sol PVC

## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	FREQUENCE			
	DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
<b>ENTREE EXTERIEURE</b>				
<b>SAS</b>				
<b>HALL</b>				
<b>NATURE DES PRESTATIONS</b>				
X		X		
	X			
		X		
X				X
X				X
				X

## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX		NATURE DES PRESTATIONS	FREQUENCE			
			DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
X	CIRCULATION	X	X			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspiration et lavage des sols</li> </ul>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vidage et nettoyage des poubelles</li> </ul>	X			
X	SALES D' ATTENTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des toiles d'araignées, des plinthes, des prises de courant et interrupteurs</li> </ul>				X
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépoussiérage des éléments</li> </ul>			X	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage des fauteuils</li> </ul>			X	
X	SALES D' ATTENTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage et désinfection des poignées de portes</li> </ul>	X			

## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	NATURE DES PRESTATIONS	FREQUENCE			
		DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
<b>SECRETARIAT ACCUEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspiration et lavage des sols</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vidage et nettoyage des corbeilles à papier</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des toiles d'araignées et des plinthes</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépoussiérage du mobilier</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>X</b>					<b>X</b>

## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	NATURE DES PRESTATIONS	FREQUENCE			
		DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
BUREAU MEDECINS N° 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspiration et lavage des sols</li> </ul>	X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vidage et nettoyage des poubelles</li> </ul>	X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des toiles d'araignées, des plinthes, des prises de courant et interrupteurs</li> </ul>				X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépoussiérage des éléments</li> </ul>		X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépoussiérage des fauteuils</li> </ul>	X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage et désinfection des poignées de portes,</li> </ul>		X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enlèvement des traces de doigts sur les portes, encadrements</li> </ul>		X		



## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	NATURE DES PRESTATIONS	FREQUENCE			
		DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
<b>SALLE DE REUNION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspiration et lavage des sols</li> </ul>			<b>X</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des toiles d'araignées et des plinthes</li> </ul>				<b>X</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépoussiérage du mobilier</li> </ul>			<b>X</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage et désinfection des poignées de portes, des prises de courant et interrupteurs</li> </ul>				<b>X</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enlèvement des traces de doigts sur les portes, encadrements</li> </ul>				<b>X</b>
<b>X</b>					

## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	NATURE DES PRESTATIONS	FREQUENCE			
		DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
<b>CUISINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspiration et lavage des sols</li> </ul>	X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vidage et nettoyage et de la poubelle alimentaire</li> </ul>	X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des toiles d'araignées et des plinthes</li> </ul>				X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage et désinfection de l'évier et du plan de travail</li> </ul>		X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépoussiérage des éléments électroménagers (machine à café, micro-onde etc...)</li> </ul>		X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage et désinfection des poignées de portes, des prises de courant et interrupteurs</li> </ul>				X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enlèvement des traces de doigts sur les portes, encadrements</li> </ul>				X
	<b>X</b>				



## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	FREQUENCE			
	DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
<b>SANITAIRES</b>	<b>NATURE DES PRESTATIONS</b>			
	▪ Vidage et nettoyage des poubelles sanitaires	X		
	▪ Aspiration et lavage au produit bactéricide des sols	X		
	▪ Réapprovisionnement des distributeurs de consommables sanitaires fournis par vos soins	X		
	▪ Lavage au produit bactéricide, détergent, désodorisant, de tous les éléments sanitaires, récurage de ces derniers à la crème à récurer	X		
	▪ Suivi des boiseries, portes, interrupteurs	X		
	▪ Détartrage des appareils sanitaires et des robinetteries	X		
<b>X</b>	▪ Lavage des faïences murales au produit détergent bactéricide, désodorisant	X		
	▪ Suivi des toiles d'araignées			X
	▪ Dépoussiérage des plinthes et tuyauteries basses			X

**Les consommables sanitaires, tels que papier hygiénique, gel mains, essuie-mains sont à la charge du Client**

## DETAIL ET FREQUENCE DES PRESTATIONS PARTIES COMMUNES

DESIGNATION DES LOCAUX	NATURE DES PRESTATIONS	FREQUENCE			
		DU LUNDI AU VENDREDI	BIHEBDOMADAIRE	HEBDOMADAIRE	MENSUEL
<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vidage et nettoyage des poubelles</li> <li>▪ Aspiration et lavage des sols</li> <li>▪ Dépoussiérage des éléments</li> <li>▪ Dépoussiérage des fauteuils</li> <li>▪ Nettoyage et désinfection des poignées de portes,</li> <li>▪ Enlèvement des traces de doigts sur les portes, encadrements</li> <li>▪ Suivi des toiles d'araignées, des plinthes, des prises de courant et interrupteurs</li> </ul>	<b>X</b>			
			<b>X</b>		
			<b>X</b>		
			<b>X</b>		
			<b>X</b>		
			<b>X</b>		
			<b>X</b>		
				<b>X</b>	

## PRIX NETS ET FORFAITAIRES HORS TAXES

<b>MENAGE : PARTIES COMMUNES</b>	
MONTANT MENSUEL HT	494,83 €uros
<b>MENAGE : CUISINE</b>	
MONTANT MENSUEL HT	11,96 €uros
<b>MENAGE : BUREAU MEDECINS N° 4</b>	
MONTANT HT MENSUEL	105,65 €uros
<b>MENAGE : BUREAU PERMANENCE</b>	
MONTANT HT MENSUEL	44,84 €uros

**LES JOURS FERIES :**  
Le coût indiqué ci-dessus est forfaitisé mensuellement. Les factures mensuelles seront donc d'un même montant, quelque soit le nombre de jours fériés pour lesquels aucune prestation n'est prévue.

**LES FERMETURES :**  
Les fermetures pour congés annuel ou autres fermetures exceptionnelles seront déduites de votre facturation, merci de nous informer de ces dernières 1 mois à l'avance afin que nous puissions prendre nos dispositions à l'égard de notre personnel.  
Toutes fermetures non informées seront facturées

**OBJET :**

Le prestataire assurera les travaux de nettoyage et d'entretien de l'ensemble du site par tous les moyens à sa disposition, et notamment par mise à la disposition de personnel de nettoyage et d'entretien  
Désignation des travaux à effectuer : Se référer au cahier des charges ci-dessus.

**HORAIRES DE TRAVAIL :**

Le prestataire respectera les volumétries horaires définies et s'engage à maintenir l'ensemble des salariés affectés sur le site, avec leur contrat de travail, leurs avantages acquis.

**PRODUITS, FOURNITURES ET MATERIEL :**

Le prestataire prendra à sa charge l'intégralité des coûts induits par la fourniture des produits et du matériel nécessaire à la bonne exécution de la prestation, hormis l'eau et l'électricité qui seront fournis à titre gratuit par le client, et sera seul responsable de leur bonne utilisation.

Le prestataire devra en outre s'assurer que les produits et le matériel sont adaptés aux particularités du site, qu'ils sont performants, et il devra veiller à tout moment à son entretien ou à son remplacement le cas échéant.

Un local technique sera mis à disposition du prestataire par le client, pour y entreposer les produits et le matériel de nettoyage.

**CONDITIONS :**

Le prestataire, recrute, rémunère, forme et dirige, sous sa seule responsabilité, les préposés en poste sur le site du client, pour l'exécution de la prestation ci-dessus définie.

Les agents de nettoyage et d'entretien demeurent, en toute circonstance, préposés du prestataire, aucun lien de subordination n'existant entre ce personnel et le client.

**CONFIDENTIALITE :**

Le prestataire garantit enfin la confidentialité des informations qui pourraient être portées à la connaissance de ses salariés, que ce soit en matière d'organisation, de politique commerciale ou toute autre information relative au client.

**RESPONSABILITE ET ASSURANCES :**

Les agents de nettoyage et d'entretien porteront une tenue spécifique fournie par le prestataire, et un badge nominatif afin de pouvoir à tout moment être identifiés sur le site.

Le prestataire est garant du respect par ses employés des règles de sécurité, et devra veiller à ce que les agissements de son personnel ne mettent pas en péril les personnes, clients ou salariés du site, les locaux, le mobilier, ou les marchandises présents sur le site.

Il garantit également le client contre tous vols ou indécitesses qui seraient commis par son personnel.

En tout état de cause, il demeure responsable des pertes et/ou dommages causés au client et/ou aux tiers du fait d'une mauvaise exécution de ses obligations telles qu'elles figurent dans le présent contrat et plus généralement du fait du non-respect des règles de l'art de sa profession.

**MODE ET CONDITIONS DE REGLEMENT :** Les factures mensuelles seront payées par mandat administratif, via Chorus PRO.

Le non-paiement des factures dans les délais prévus peut entraîner l'application de pénalités de retard égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée au client en LRAR restée sans effet et visant la présente clause.



**DUREE :**  
Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an ferme. Chacune des parties pourra résilier unilatéralement le présent contrat. La résiliation ne prendra effet qu'après un délai de préavis de deux mois avant la date d'anniversaire du contrat et à compter de l'envoi de la résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ACCEPTATION :**

Si accord, merci de nous retourner un exemplaire du présent devis contrat signé et visé par vos soins.



LE CLIENT  
ALBRET COMMUNAUTE  
Bon pour accord  
A compter du 04/03/24  
Cachet, signature et nom du signataire

Le Président  
M. Alain LORENZELLI


26 FEV. 2024



 Albrete  
Communauté / CONTRAT DC.2402023



SARL L'ARTISAN DU NETTOYAGE  
LE PRESIDENT,  
Mr BARBOSA Manuel  
p/o Mr BERNARD Yoann

  
**SAS L'ARTISAN DU NETTOYAGE**  
11012 ASPRUS  
47310 ROCQUEFORT  
Tél. : 05 53 67 85 54  
email : [contact@artisan-nettoyage.fr](mailto:contact@artisan-nettoyage.fr)  
SIRET 440 366 078 00028